



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation  
de l'agriculture et de la forêt**

**Service régional de l'alimentation**

Affaire suivie par :

**Sandra PAILLET**

Gestionnaire technique

Tél. : 05 49 03 11 71

Mél : sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Poitiers, le 24 OCT. 2024

**SARL SOVIVINS CONSEILS**

**7 rue de la Lagune**

**33160 SAINT MEDARD EN JALLES**

**Références :**

- Vu** l'ordonnance n°2019-361 du 24 avril 2019 relative à l'indépendance des activités de conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et au dispositif de certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques ;
- Vu** le décret n° 2020-1265 du 16 octobre 2020 relatif au conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques et à la certification de leurs distributeurs et utilisateurs professionnels ;
- Vu** les articles L254-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, et notamment **les dispositions relatives aux activités de conseil** prévues aux articles L254-1-1 à L254-1-3, et L254-6-2 à L254-6-4 ;
- Vu** les articles R254-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, et notamment **les dispositions relatives aux activités de conseil** prévues aux articles R254-26-1 à D254-26-6 ;
- Vu** le décret 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 17 octobre 2023 portant délégation de signature à Madame Virginie ALAVOINE directrice régionale de l'agriculture et de la forêt pour la région Nouvelle-Aquitaine ;
- Vu** la décision du 2 mai 2024 portant subdélégation de signature ;
- Vu** votre demande d'agrément (dossier démarches simplifiées n°20528857) en date du 15 octobre 2024 ;
- Vu** **la certification d'entreprise** délivrée par l'organisme certificateur (Qualisud) en date du 15 octobre 2024.

**Agrément**

pour le conseil stratégique et/ou spécifique à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques

**Référence:** n° 3300097

**Délivré à :** SARL SOVIVINS CONSEILS – SIRET : 92868339000019

**domicilié :** 7 rue de la Lagune  
33160 SAINT MEDARD EN JALLES

**Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine**

Siège : Immeuble le Pastel – 22. rue des Pénitents Blancs – CS 13916 -87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 56 00 42 00

Site Bordeaux : 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX

Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - CS 40537 - 86020 POITIERS CEDEX

Site internet : <https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

pour l'exercice des activités :

de conseil stratégique et/ou spécifique à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, indépendant de toute activité de vente ou d'application en prestation de services.

est couvert par cet agrément l'établissement et site visé dans le tableau suivant :

SIRET	Libellé de l'établissement	Libellé du périmètre de l'agrément	Commune de l'unité d'activité
92868339000019	SARL SOVIVINS CONSEILS	Conseil spécifique - indépendance élargie	33449 - SAINT- MEDARD-EN-JALLES

Cet agrément est valide sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois suivant sa notification, soit par courrier, soit par l'application informatique Télérecours accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Pour le Préfet et par délégation,  
Pour le Chef du service régional de l'alimentation,  
L'Adjoint,

  
**Olivier CRÉTON**